



RAPPORT ANNUEL - 2020

APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM), la municipalité est dotée d'un règlement sur la gestion contractuelle (RGC). Ce règlement portant le numéro 432 est en vigueur depuis le 18 février 2019. Également en vertu de cet article de loi, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du Conseil municipal, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Ainsi, le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Tous les prix mentionnés incluent les taxes, sauf pour l'achat du tracteur New Holland qui en était exempté. De plus, la date de ce dépôt est à la discrétion de ladite municipalité.

Précisons qu'en plus du « Règlement n° 432 sur la gestion contractuelle », les règlements n^{os} 404 et 408 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire encadrent plusieurs contrats octroyés par la municipalité.

2. OBJET

Le « Règlement n° 432 sur la gestion contractuelle » a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu avec la municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du CM. Pour l'année 2020, ce seuil est de 105 700 \$.

Le rapport annuel a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle au cours de l'année 2020.

4. OCTROI DE CONTRAT

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité pour l'exercice 2020 : Vous trouverez en annexe la liste détaillée des contrats octroyés par la municipalité.

Type de contrat	Avis d'appel (sur invitation ou public)		Gré à Gré (montant de la dépense d'au moins 25 000 mais inférieur au seuil de 105 700\$)	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)			2	141 074,76 \$
Services professionnels			0	0,00 \$
Service de nature technique	1	50 876,43 \$	0	0,00 \$
Travaux de construction et autres	1	102 538,17 \$	0	0,00 \$

5. PLAINTE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement n° 432 de la gestion contractuelle.

6. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement n° 432 de la gestion contractuelle.

7. CONCLUSION

Tout au long de l'année 2020, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a poursuivi, en matière de dépenses, un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics. C'est d'ailleurs en gardant en tête ces objectifs que, à tous les mois, le Conseil municipal approuve la liste des dépenses du mois précédent.

Rapport déposé à la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Annexe

Liste détaillée des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Pour la période du 2020-01-01 au 2020-12-31

Type	Nom du fournisseur	Référence Résolution	Description	Type d'appel d'offres	Montant du contrat	Montant total de la dépense	Commentaires
Approvisionnement (biens)	Enseignes aux quatre vents	02.2020.26	Achat d'une enseigne numérique	Gré à Gré	52 058,38\$	53 074,76\$	La différence est l'ajout d'écrans en aluminium au coût de 884 \$ plus taxes.
Approvisionnement (biens)	Ferme Serge D'Amours	06.2020.94	Acquisition d'un tracteur New Holland Année 2015	Gré à Gré	88 000,00\$	88 000,00\$	Aucunes taxes (TPS & TVQ) ne s'appliquent relativement à cet achat.
Travaux de construction et autres	Construction BML, division de Sintra	11.2020.170	Asphaltage 3 ^e Rang Est	Gré à Gré	102 538,17\$	102 538,17\$	La résolution 09.2020.142 a été modifiée par la résolution 11.2020.170
Service de nature technique	2646-1871 Québec Inc. (Aménagement B. Leblond)	09.2020.140	Entretien hivernal de certaines voies publiques (Saisons 2020 à 2023)	Appel d'offres sur invitation	50 876,43\$	50 876,43\$	Saison 2020 à 2021 Saison 2021 à 2022 Saison 2022 à 2023